

Interactions et impacts réciproques entre commerce informel et économie formelle : Cas de l'Algérie.

Kahina CHERFIeps FEROUKHI
Attachée de recherche au CREAD, Doctorante Université Alger 3
feroukhi_kahina@yahoo.fr

Yacine BELARBI
Directeur de recherche, CREAD
belarbiyacine@yahoo.fr

Said SOUAM
Professeur Université Paris Ouest Nanterre La Défense, EconomiX, CREST et CREAD
Said.Souam@ensae.fr

Résumé

Dans cet article, nous mobilisons, dans un premier temps, une approche théorique de synthèse qui permet d'intégrer les apports des trois principaux courants de pensée qui ont analysé l'économie informelle (écoles dites dualiste, structuraliste et légaliste). Sont ainsi caractérisés trois segments de l'économie informelle dont l'importance relative peut varier selon les pays (ou les régions) étudiés et correspondre plus à l'une des trois écoles. Appliquée dans un deuxième temps à l'Algérie, l'analyse conduit à ne retenir que deux segments (inférieur et supérieur) de l'économie informelle dont nous dégagons les principales caractéristiques. Nous utilisons, dans un troisième et dernier temps, cette approche segmentée au commerce informel, l'une des principales sources de l'économie informelle en Algérie. Plus précisément, nous mettons en lumière l'incidence réciproque qu'a le commerce informel sur l'économie formelle. Il est apparu des différences notoires entre les deux segments, tant en matière de bénéfices pour les acteurs qui les composent, qu'en matière de dommages causés à l'économie formelle. Nous proposons quelques pistes pour combattre au mieux leurs effets indésirables.

Mots clés : Economie informelle, commerce informel, informel supérieur, informel inférieur.

Interaction and mutual impact between informal trade and formal economy: Case of Algeria.

Abstract

In this article, we first mobilize a theoretical synthesis approach that integrates the contributions

Les cahiers du MECAS..... N° 12/ Juin 2016

of the three major schools of thought that analyzed the informal economy (the so called dualistic, structuralist and legalist schools). Three segments of the informal economy are thus characterized, the importance of which can vary between the studied countries (or regions) which fits more one of the three schools. Applied to Algeria, the analysis led to retain only two segments (lower and upper) of the informal economy. Their main features of which are characterized. We thereafter use this segmented approach to analyze the informal trade, a major source of the informal economy in Algeria. We specifically highlight the reciprocal impact of the informal trade on the formal economy. It turns out that clear differences between the two segments do exist, both in terms of the benefits of the actors, and the damages caused to the formal economy. Finally, we discuss some propositions in order to better deal with the adverse effects of the informal trade.

Keywords: Informaleconomy, informal trade, informal upper, informal lower.

Introduction

Depuis l'utilisation pionnière du terme « secteur informel » par Hart (1973) dans une étude sur les activités économiques au Ghana, l'économie informelle a fait l'objet de nombreuses recherches et de débats politiques importants. En effet, derrière ces termes génériques on retrouve des formes très différentes avec des objectifs et des moyens divers et variés. De ce fait, il est apparu que le fait de qualifier l'économie informelle de secteur pose. Ainsi, le Bureau International du Travail (BIT) considère que l'expression « secteur informel » peut être trompeuse, car traduisant des aspects dynamiques, hétérogènes et complexes d'un phénomène qui, en réalité, ne constitue pas un secteur au sens d'une activité économique spécifique. Celui qui travaille dans le secteur informel n'est pas forcément pauvre, et celui qui travaille dans le secteur formel n'échappe pas nécessairement à la pauvreté (BIT, 2002). Le secteur informel recouvre un éventail large d'activités allant du travail marginal pour survivre aux entreprises rentables. On pourrait donc définir l'économie informelle comme l'ensemble des activités économiques réalisées en dehors des exigences légales et qui échappent aux mécanismes de contrôle de l'État. Elle est constituée non seulement de l'artisanat, du petit commerce, des petites et moyennes entreprises non formellement identifiées par l'État, mais également des opérateurs économiques qui se livrent à des activités lucratives échappant à l'imposition. Son évolution est intrinsèquement liée aux restrictions et aux réglementations imposées par l'État sur les marchés, et aux ressources utilisées pour détecter et punir les contrevenants à la loi. Elle est également directement impactée par l'importance des taxes et droits de toute sorte prélevés sur les échanges ainsi que par la nature des biens et services concernés (Fortin, 2002).

L'économie informelle peut également être considérée comme un indicateur du déficit de légitimité de l'ordre social établi et des règles régissant les activités économiques formelles (Schneider et Enste, 2000). L'économie informelle a, en réalité, une double nature : légitime bien qu'illégale lorsqu'elle permet à des familles de survivre, et illégitime lorsqu'elle a trait à l'évasion

Les cahiers du MECAS..... N° 12/ Juin 2016

fiscale, au trafic de drogues, au travail des enfants, etc. En conséquence, le respect de certaines conditions légales place l'opérateur économique dans une relation régulière vis-à-vis des règles édictées par le législateur. En effet, la législation et la réglementation économique et commerciale en vigueur énoncent un certain nombre d'obligations faites aux opérateurs économiques tenus de les respecter. Néanmoins, cette forme de respect des institutions est différente selon que les pays sont développés ou en voie de développement. En effet, pour les pays en voie de développement, il pourrait s'agir d'activités non interdites, mais qui, du fait d'une faible structuration des économies et d'une moindre maîtrise de l'ensemble des activités économiques par les gouvernants, ne seraient pas encore réglementées. En revanche, pour les pays développés, il s'agirait pour l'essentiel d'activités illicites (Greffé, 1982). Ce sont donc les défaillances des institutions, principalement ici des institutions publiques de régulation, qui sont considérées, par les réactions qu'elles suscitent de la part des agents économiques, comme étant à l'origine de l'existence et de la croissance de l'économie informelle.

Il existe de nombreuses conceptions différentes et souvent concurrentes de l'informalité. Ceci se traduit par une multiplicité de définitions que l'on peut expliquer par la diversité des méthodes employées pour la quantifier. Dans cet article, nous tentons d'appréhender les nuances et les multiples facettes de l'informel. Dans une première section, nous décrivons succinctement les trois principales écoles de pensée en matière d'informalité et nous mobilisons une approche intégrée, dite de synthèse, à segments multiples qui permet de prendre en compte les principaux ingrédients des trois écoles et de s'appliquer à diverses configurations réelles. Dans une deuxième section, l'application de cette approche à l'économie algérienne permet de dégager deux segments dits inférieur et supérieur de l'économie informelle. Dans une troisième et dernière section, nous mettons en lumière l'incidence réciproque qu'a le commerce informel, principal secteur d'activité, avec la construction, pourvoyeur d'emplois informels en Algérie, sur l'économie formelle. Nous caractérisons de manière précise les deux segments inférieur et supérieur qui forment le commerce informel en Algérie. Nous montrons l'existence de différences notoires entre les deux segments, tant en matière de bénéfices pour les acteurs qui les composent, qu'en matière de préjudices causés à l'économie formelle. Nous proposons enfin quelques pistes pour combattre au mieux leurs effets indésirables.

1. Conceptualisation théorique de l'économie informelle

Les difficultés à trouver un consensus sur la conceptualisation de l'économie informelle sont en partie liées aux différentes opinions des chercheurs quant aux origines et causes de l'informalité. Depuis son introduction au début des années 1970, le concept d'informalité a donné lieu à d'intenses débats. Dans cette section, nous présentons, dans un premier temps, les différentes écoles classiques qui ont proposé des explications à l'émergence de l'économie informelle. Dans un second temps, nous décrivons une approche de synthèse qui permet d'englober différentes configurations observées en pratique.

1.1 Les explications classiques à l'émergence de l'économie informelle

Plusieurs champs théoriques donnent des explications à l'émergence de l'économie informelle. Nous pouvons les décliner selon les trois courants de pensée ci-après présentés : l'école dualiste, l'école structuraliste et enfin l'école légaliste.

L'école dualiste, qui a dominé dans les années 1960 et 1970, a ses racines intellectuelles dans les travaux de Lewis (1954) et de Harris et Todaro (1970). Les dualistes considèrent le secteur informel comme le segment inférieur d'un marché du travail dual, sans lien direct avec l'économie formelle. Il s'agit, selon eux, d'un secteur résiduel qui naît d'un processus de transformation dans les économies en développement. Il existe parce que l'économie formelle n'est pas capable d'offrir des opportunités d'emploi à une partie de la main-d'œuvre. Avec la croissance et la transformation économiques, le secteur informel devrait être, selon ce courant, absorbé par le secteur formel.

Par contraste, *l'école structuraliste* met l'accent sur la décentralisation de la production, et sur les liens et l'interdépendance entre les secteurs formel et informel (Moser, 1978 ; Portes *et al.*, 1989). Les structuralistes considèrent que le secteur informel est composé de petites entreprises et de travailleurs non enregistrés, subordonnés aux grandes entreprises capitalistes. Les premières fournissent aux secondes de la main-d'œuvre et des intrants bon marché, améliorant ainsi leur compétitivité. En effet, cette forme de sous-traitance peut donner à ces entreprises formelles un avantage conséquent concernant la réduction des coûts, la flexibilité dans les délais de réalisation, et les quantités à fournir. Ils considèrent également, et à l'inverse des dualistes, que la croissance économique ne peut pas éliminer les relations de production informelles, qui sont intrinsèquement liées au développement capitaliste.

Enfin, *l'école légaliste*, représentée notamment par Hernando de Soto durant les années 1980 et 1990, met, quant à elle, l'accent sur le comportement micro-économique des agents économiques (de Soto, 1989). Selon ce courant de pensée, l'entrée dans le secteur informel résulte du contournement, par les agents économiques, de réglementations étatiques jugées excessives et coûteuses, à la fois en temps et sur le plan financier (démarches d'enregistrement d'une entreprise, affiliation à un système de sécurité sociale, fiscalité, etc.). Tant que ces coûts et ceux des autres procédures officielles sont supérieurs aux avantages que confère le secteur formel, les micro-entrepreneurs choisiront d'opérer de manière informelle. Toutefois, si un changement notable s'opère, avec un allègement de la réglementation et de la fiscalité, cela constituerait une importante réserve de croissance et d'amélioration du niveau de vie. Contrastant vivement avec les écoles dualiste et structuraliste, cette approche souligne le caractère potentiellement volontaire de l'informalité, les travailleurs et les entreprises choisissant eux-mêmes de sortir de l'économie formelle à la suite d'une analyse coûts-avantages (Fiesset *al.*, 2010 ; Maloney, 1998, 2004 ; Packard, 2007).

Les cahiers du MECAS..... N° 12/ Juin 2016

En pratique, aucune de ces trois écoles n'a pu véritablement émerger et faire consensus. Au contraire, il y a eu de nombreuses controverses, suite à l'adoption de l'une ou l'autre des conceptions de l'économie informelle prônées par les écoles ci-dessus présentées. L'approche dualiste se concentre sur l'emploi salarié informel et met l'accent sur les bas salaires et les mauvaises conditions de travail par rapport au secteur formel. L'approche structuraliste aborde, quant à elle, la décentralisation de la production et les liens ainsi que l'interdépendance entre secteurs, l'informel étant subordonné au formel. De leur côté, les partisans de l'approche légaliste soulignent le dynamisme du secteur informel, car transcendant les obstacles réglementaires et étant source d'efficacité et de flexibilité. Plus tard, est apparu un courant de synthèse qui permet d'intégrer les principaux arguments de chacun de ces courants et de mieux comprendre la diversité et la réalité de l'économie informelle selon les pays et les conditions économiques qui prévalent.

1.2 Vers une définition de synthèse de l'économie informelle

À partir du moment où chacune des trois écoles présente des éléments pertinents (selon les caractéristiques des économies analysées), on ne peut véritablement les rejeter en bloc. L'approche de synthèse développée ci-après conduit à étudier l'importance relative de chacun des segments de l'économie informelle, afin d'en dégager les plus pertinents.

La segmentation de l'informel se fait selon trois niveaux distincts. Le premier est un segment inférieur dominé par les ménages menant des activités de survie peu liées à l'économie formelle (*cf.* l'école dualiste). Le deuxième est un segment intermédiaire composé de microentreprises et travailleurs subordonnés à de grandes entreprises (*cf.* l'école structuraliste). Enfin, le troisième est un segment supérieur composé de micro-entrepreneurs ayant choisi d'éviter les impôts et les réglementations (*cf.* l'école légaliste). L'importance relative de chacun de ces segments peut varier en fonction des pays ou régions, l'une ou l'autre de ces écoles y étant plus ou moins pertinente.

Fields (1990) soutient, qu'il existe dans les marchés du travail informel urbains des pays en développement une « catégorie supérieure » et une « catégorie inférieure ». La première catégorie comprend les propriétaires de microentreprises qui se soustraient délibérément à la législation du travail (à cause notamment des lourdeurs bureaucratiques, et/ou à des fins de fraude fiscale). Il s'agit donc d'individus qui ont délibérément choisi l'informalité. La seconde catégorie forme le prolétariat informel constitué de personnes qui ne peuvent pas se permettre d'être au chômage mais qui n'ont pas accès à des emplois plus productifs. Cette école de synthèse combine certains éléments des écoles dualiste, structuraliste et légaliste. Elle consiste à choisir les éléments les plus appropriés pour expliquer les différents segments de l'emploi informel.

Plusieurs études de cas peuvent venir en appui à cette approche de synthèse. Nous en développons deux ci-après. Dans la première étude, Ranis et Stewart (1999) traitent du dualisme au sein du secteur informel, et développent un modèle théorique composé, d'une part, d'un

Les cahiers du MECAS..... N° 12/ Juin 2016

informel « traditionnel » ou « stagnant » et d'autre part, d'un informel « moderne » ou « dynamique ». Ils proposent également des estimations de la taille de ces deux composantes aux Philippines et en Thaïlande. Ces deux déclinaisons de l'informel, rejoignent dans une certaine mesure les catégories « supérieure » et « inférieure » de l'emploi informel de Fields (1990). Ranis et Stewart (1999) soulignent également les relations de production possibles entre le secteur informel moderne et le secteur formel. Dans cette approche, la taille relative des composantes moderne et traditionnelle du secteur informel est déterminée par l'organisation du secteur formel ainsi que par la croissance économique. Pour les Philippines dans les années 1980, ces auteurs observent ainsi une croissance de la composante traditionnelle et un déclin de la composante moderne. La situation est à l'opposé en Thaïlande. Ils attribuent cette divergence aux performances macro-économiques contrastées dans ces deux pays, ainsi qu'à l'organisation du secteur formel en Thaïlande, propice à l'établissement de relations de production avec le versant moderne du secteur informel. La démarche de Ranis et Stewart (1999) traduit convenablement la façon dont la croissance économique a pu affecter la composition du secteur informel. La deuxième étude (Hu, 2004) fait valoir que la croissance de l'informalité enregistrée depuis le début des années 1990, a été le principal facteur d'embauche en Chine, pays dans lequel ce type d'emploi est considéré comme extrêmement flexible, dynamique et innovant. Ainsi, les entreprises modernes réagissent à la mondialisation en mettant en place des systèmes de production plus flexibles et en sous-traitant avec les entreprises informelles, ce qui leur permet de réduire leurs coûts.

En plus du dualisme traité à l'intérieur même du secteur informel, ces études ont contribué à comprendre comment l'emploi informel peut perdurer et même augmenter en période de croissance économique, du fait des relations de production qui s'établissent entre les deux secteurs (formel et informel). Dans les économies émergentes comme la Chine, l'emploi informel est parfois considéré comme un phénomène positif (certes temporaire) et un moteur de la croissance.

2. L'économie informelle en Algérie : un état des lieux

Dans cette section, nous mobilisons, dans un premier temps, les différentes statistiques globales, fournies par l'Office National des Statistiques (ONS), afin de dresser un large panorama de l'économie informelle en Algérie. Dans un second temps, nous proposons une analyse segmentée de l'économie informelle en Algérie afin de déterminer ses différentes composantes.

2.1 L'économie informelle dans les statistiques algériennes

Pour l'estimation de la taille de l'économie informelle, trois indicateurs sont usuellement retenus : les revenus qu'elle génère, sa part dans l'emploi total et sa contribution au PIB. Toutefois, les activités qui y sont développées étant par essence difficiles à saisir, échappent souvent aux instruments de mesure conventionnels, rendant ainsi les ratios comptables peu fiables. Notons que quel que soit l'indicateur choisi, l'estimation de la taille de l'économie informelle engendre un coût que bon nombre de pays en développement et en transition ne peuvent supporter. Il s'agit de

Les cahiers du MECAS..... N° 12/ Juin 2016

l'une des raisons principales qui font obstacle à la conduite d'enquêtes ponctuelles pour l'évaluation de ce phénomène.

Dans le cas de l'Algérie, l'ONS a privilégié la mesure par la part de l'emploi informel dans la population occupée, à partir de l'enquête emploi. En effet, à partir de 2003, a été introduite une question relative à l'affiliation ou non à un régime de sécurité sociale, des membres occupés des ménages à travers la conduite d'enquêtes annuelles sur la main d'œuvre. Le tableau 1 montre que la part de l'emploi informel dans la population occupée a connu une décroissance notable entre 2009 et 2015 passant de 50.4% à 38.5%.

Tableau 1 : Part de l'emploi informel dans la population occupée 2009-2015.

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
% de non affiliés à la sécurité sociale	50.4%	50.1%	45.6%	41.8%	42.4%	41.7%	38.5%

Source : ONS Emploi et chômage (2015)

Toutefois et malgré leur intérêt, ces chiffres ne peuvent être utilisés afin de réaliser des comparaisons internationales. En effet, pour que cela soit possible encore faudrait-il différencier l'emploi dans l'agriculture et en dehors de l'agriculture. Ce qui n'est actuellement pas possible. Par ailleurs, il serait fort utile de dépasser cette définition sommaire de l'informel, reposant sur une question directe d'affiliation ou non à la sécurité sociale, et d'étudier ce phénomène dans sa globalité. C'est la voie choisie par bon nombre de pays africains qui ont entrepris des recherches qualitatives et quantitatives d'envergure nationale afin d'assurer la représentativité statistique de l'ensemble de l'économie informelle, et de restituer la complexité des relations de cette composante avec l'ensemble de l'économie. Ce type d'enquête peut se faire en trois phases qui touchent des populations statistiques différentes : individus, unités de production et ménages. Ce type d'enquête n'est, pour le moment, pas envisagé par l'ONS. Notons toutefois une exception, le premier recensement économique effectué par l'ONS en 2011 qui a servi de base à Charmes et Remaoun (2014) pour déterminer les composantes de l'emploi dans l'économie informelle non agricole en Algérie. Ce recoupement de données, proposé par ces chercheurs, va au-delà des résultats habituellement livrés par l'ONS. En effet, l'emploi à l'intérieur de l'économie informelle est composé de l'emploi dans le secteur informel additionné à l'emploi hors du secteur informel (entreprises formelles, ménages ayant des employés rémunérés ou travailleurs indépendants produisant des biens pour usage final propre des ménages). La non-affiliation à la sécurité sociale a été additionnée à la taille de l'entreprise (moins de 5 salariés) pour définir le secteur informel, et ce, dans le but d'avoir une estimation de l'emploi dans l'économie informelle. L'emploi informel hors du secteur informel est donné par le solde de la différence avec l'emploi informel. Le tableau 2 fournit une représentation des composantes de l'économie informelle non agricole par branche d'activité en Algérie pour l'année 2011, date de l'unique recensement économique.

Tableau 2 : Les composantes de l'emploi dans l'économie informelle non agricole en Algérie en 2011.

Branche d'activité	Emploi dans le secteur informel (0-4 salariés)	Emploi informel hors du secteur informel	Emploi dans l'économie informelle
Industrie manufacturière	18.1%	23.2%	19.4%
Dont habillement	7.1%	2.8%	6.0%
Construction	29.0%	50.0%	34.5%
Commerce	31.0%	12.0%	26.0%
Transport	11.6%	3.4%	9.4%
Autres services	10.4%	11.5%	10.7%
Total non agricole	100%	100%	100%

Source : Elaboré par Charmes et Remaoun (2014) à partir des données de l'ONS.

L'emploi dans l'économie informelle est décliné en deux parties. La première représente l'emploi dans le secteur informel, constitué de microentreprises (allant du vendeur ambulant et du travailleur indépendant à domicile, à la véritable microentreprise individuelle non enregistrée ou employant des salariés non enregistrés en petit nombre). La seconde partie représente l'emploi informel hors du secteur informel. Il est constitué des travailleurs informels du secteur formel et des personnels domestiques des ménages.

Le tableau 2 permet de connaître l'importance respective de ces deux composantes en Algérie, en 2011, et renseigne sur l'emploi dans l'économie informelle. Globalement, la construction représente plus du tiers de l'emploi dans l'économie informelle (34,5%), soit une proportion supérieure à sa part dans le secteur informel (29%), et le commerce en représente 26%, soit une proportion inférieure à sa part dans le secteur informel (31%). Ainsi, l'emploi informel dans le secteur informel est dominé par le commerce (31%) suivi par la construction (29%).

Notons que même si l'ONS n'a pas encore entrepris d'enquête d'envergure nationale sur l'informel, cela n'a pas empêché, pour autant, les chercheurs d'investir ce champ et de contribuer à mieux le cerner. Parmi ceux ayant entrepris des recherches de synthèse sur l'économie informelle (ou le secteur informel) en Algérie, on peut citer Henni (1991), Bounoua (1992, 1999), Hammouda et Musette (2002), Hammouda (2006), Bouklia-Hassane et Talahite (2008), et Adair et Bellache (2012). Le présent article se démarque de ces contributions et propose d'élargir le prisme d'analyse à travers une approche théorique et segmentée. Celle-ci ne cantonne pas l'économie informelle à une simple définition restrictive et l'envisage plutôt par une définition adaptative selon le type d'économie que le pays a choisi, et selon le type de contraintes réglementaires imposées à l'économie.

2.2 L'économie informelle en Algérie à travers l'école de synthèse

Les cahiers du MECAS..... N° 12/ Juin 2016

L'approche de synthèse développée ci-dessus nous conduit à étudier l'importance relative de chacun des segments de l'économie informelle algérienne, afin d'en dégager les plus pertinents. Pour ce faire, nous faisons explicitement la distinction entre l'économie informelle du segment supérieur, composée de propriétaires de microentreprises ayant choisi d'éviter les impôts et les réglementations, l'économie informelle productive (segment intermédiaire), composée de microentreprises et travailleurs subordonnés à de grandes entreprises, et l'économie informelle de subsistance (segment inférieur), composée du prolétariat informel constitué de personnes qui ne peuvent pas se permettre d'être au chômage mais qui n'ont pas accès à des emplois plus productifs (activités de survie peu liées à l'économie formelle).

Cette configuration renvoie une fois de plus à la nature de l'économie informelle. Est-elle greffée au secteur moderne comme dans les modèles latino-américain et asiatique, ou bien est-elle purement autonome en matière d'achat de biens d'équipement comme dans le modèle africain ? Barthélemy (1998) avance l'idée d'une relation entre le niveau moyen d'industrialisation d'un pays en développement et le degré de dépendance entre les économies formelles et informelles. Ainsi, il y aurait une pro-cyclicité en Asie du Sud-Est où les relations de sous-traitance sont fortes, les agents informels étant des clients habituels des entreprises informelles, toute baisse d'activité formelle, se répercute dans la sphère informelle, et en sens inverse toute expansion de l'économie formelle irrigue aussi l'économie informelle. En Amérique Latine, il y aurait une contra-cyclicité. Les deux économies, sont complémentaires en cas de croissance, et substituables en récession. Enfin, il n'y aurait pas de cyclicité en Afrique.

Nous tentons d'analyser, dans un premier temps, le degré d'industrialisation de l'Algérie, à travers la contribution de ce secteur au PIB, afin de déterminer le type de cyclicité pouvant exister. Y a-t-il pro ou contra-cyclicité, ou pas de cyclicité du tout ? Pour ce faire, nous nous appuyons sur les données relatives à la période (2000-2014) afin de déceler s'il y a eu, à un moment donné, les prémices d'un secteur industriel qui soit la locomotive de la croissance économique. Si tel est le cas, nous pourrions présager de la présence d'un secteur informel intermédiaire. Cette hypothèse d'existence devrait, par la suite, être confirmée par des résultats d'enquêtes d'envergure nationale.

Tableau 3 : Valeur ajoutée de l'industrie en pourcentage du PIB.

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Valeur ajoutée de l'industrie au PIB en %	1.9	5.1	4.7	2.4	2.8	3.4	3.5	3.0
Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
Valeur ajoutée de l'industrie au PIB en %	6.2	8.5	3.4	3.9	5.1	4.1	3.9	

Source : ONS (2014).

Les cahiers du MECAS..... N° 12/ Juin 2016

Le tableau 3 montre clairement une chute continue de la production, sur plus d'une décennie et en réalité également des capacités de production, des secteurs public et privé industriels. À l'exception de l'année 2009, qui a enregistré une contribution de 8.5% au PIB, la valeur ajoutée de l'industrie dans le PIB se situe globalement en dessous de 5% alors qu'elle approchait les 18% en 1988.

Le secteur industriel national est resté globalement frêle, ne pouvant pas maintenir un taux de croissance soutenu. Ceci a conduit à sa faible représentativité dans le tissu économique national qui se concentre principalement sur des activités de bouts de chaîne, produisant directement pour la consommation finale. De plus, malgré les avancées notables dans la démographie de la population des PME, rendues possibles grâce aux mesures d'aides financières de l'État qui se concrétisent à travers les dispositifs (ANSEJ, ANDI, CNAC, ANGEM)¹. Néanmoins, cette densification du tissu industriel, est jugée insuffisante, selon le ministère de l'industrie «*A la fin du premier semestre 2013, le paysage économique national comprend 747.934 PME dont plus de 90 % sont en fait des très petites entreprises (TPE). La typologie de la population des entreprises en Algérie révèle en effet une nette insuffisance en entreprises de taille moyenne et un nombre insignifiant de grandes entreprises*» (Bulletin d'information statistique de la PME, 2013, p. 4).

La combinaison des deux facteurs cités ci-dessus invalide l'existence en Algérie d'une économie informelle productive qui serait composée de microentreprises et travailleurs, subordonnés à de grandes entreprises formelles. L'Algérie ne fait donc pas exception. Ceci est en accord avec les résultats de Barthélemy (1998) qui ne trouve pas de cyclicité en Afrique.

De ce fait, notre analyse portera uniquement sur les deux autres segments restants, à savoir les segments inférieur et supérieur. Toutefois et afin de mieux les appréhender, il ne suffit pas de se contenter d'une analyse ponctuelle relative à la seule période actuelle d'ouverture à l'économie de marché. Il est souhaitable de rechercher le prolongement de ses racines dans un cadre global, et dans un contexte historique et économique propre à chaque période.

Il y a eu en Algérie trois périodes distinctes aux caractéristiques particulières de l'informalité. Cette dernière a, en effet, évolué et s'est adaptée aux restrictions imposées par l'État. A chaque type de restriction, a correspondu une forme particulière d'informalité. Nous décrivons, brièvement, ci-après ces trois périodes.

Durant la période de l'économie administrée, l'État disposant d'un quasi-monopole sur toutes les activités, fixe les prix, les salaires, les taux d'intérêt, et les taux de change. Les politiques de cette période ont entraîné – comme cela a été noté dans les pays de l'ex-bloc communiste – une

¹ ANSEJ : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes, ANDI : Agence Nationale de Développement de l'Investissement, CNAC : Caisse Nationale d'assurance Chômage, ANGEM : Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit.

Les cahiers du MECAS..... N° 12/ Juin 2016

extension de la sphère informelle. « *Il y a apparition d'un déséquilibre entre la demande solvable et l'offre, la demande ne peut être entièrement satisfaite aux prix administrés. Apparaît alors un marché parallèle qui rétablit l'équilibre entre la demande et l'offre par jeux de prix la marchandise, qui y est rétrocédée à un prix plus élevé* » (Henni, 1990, p. 21). Certains agents de l'État, en charge de la distribution des produits, ont su se placer dans une situation d'accaparement de la rente, par le différentiel de prix qu'ils y pratiquent, en revendant la même marchandise, à l'extérieur des circuits de distribution formels. Il s'agissait pour eux d'une source non négligeable de revenus supplémentaires.

Durant la période des années 1980, à la faveur d'une augmentation du prix du pétrole, « on a assisté à un accroissement des revenus réels des ménages, qui s'est traduit par une augmentation de la demande de biens et services. Cette demande ne pouvant être satisfaite par l'offre nationale, nous avons assisté à l'accroissement des importations du secteur public, mais comme ce dernier ne répondait pas tout à fait à l'exigence des ménages, apparaît le fameux « trabendo ». (Hammouda, 2006, p. 72). Celui-ci consistait à importer des articles que le secteur public ne pouvait pas offrir. Cependant, cette forme de commerce à la valise a, en grande partie, disparu après l'ouverture au commerce extérieur.

Après la période d'ajustement structurel en 1994, il y a un passage d'une situation de monopole et de relative pénurie à une situation de concurrence et d'abondance, caractérisée par la libération des prix et la levée du monopole de l'État sur le commerce extérieur. Néanmoins, cette libéralisation non maîtrisée a engendré une série de conséquences négatives sur l'économie algérienne. En premier lieu, l'application du plan d'ajustement structurel s'est traduite par l'application de plans sociaux dans les entreprises publiques conduisant à des licenciements massifs. Ceci a dégradé la situation de l'emploi, en mettant une partie de la population dans la rue, au sens propre du terme, entraînant ainsi l'apparition massive d'activités de survie. En second lieu, l'ajustement structurel s'est caractérisé par la levée du monopole de l'État sur le commerce extérieur. Ceci a contribué à la prolifération de sociétés d'importations, avec en plus la consécration de la convertibilité commerciale du dinar. Cependant, cette libéralisation n'a pas été accompagnée par la création d'institutions de contrôle solides, adaptées à cette nouvelle situation. Dans un contexte de crise de l'emploi, cette ouverture du commerce a ouvert la voie à la fraude fiscale, la corruption et les détournements de fonds publics. Ce segment de l'économie informelle s'est alors accommodé à la nouvelle situation « [...] en minorant la valeur des produits importés par la sous-facturation et en s'affranchissant de toute fiscalité, elle a permis d'amortir la crise du pouvoir d'achat des ménages : les produits de consommation courante ont pu ainsi rester à la portée des bourses moyennes » (Charmes et Remaoun, 2014, p. 59).

Après la période de l'ajustement structurel, deux segments de l'informel peuvent facilement être distingués. Le premier est un segment où l'entrée est gratuite et les revenus relativement faibles : les travailleurs aimeraient bien avoir un travail formel mais ils sont réduits à l'informel (prolétariat

Les cahiers du MECAS..... N° 12/ Juin 2016
informel). Le second, composé d'une classe pratiquant la fraude et l'évasion fiscale, crée un segment où l'entrée est limitée et les revenus élevés.

Après avoir dressé les contours de l'économie informelle en Algérie, en mettant en avant ses deux segments (inférieur et supérieur), nous mettons l'accent, dans la troisième et dernière section de l'article, sur l'analyse du commerce informel et la place qu'il occupe dans l'économie algérienne.

3. Le commerce informel dans l'économie algérienne

Le tissu économique algérien a été directement impacté par les politiques macroéconomiques conduites par l'État depuis les années 2000. Celles-ci se sont très largement appuyées sur des plans de relance économique de type keynésien. En termes de développement, cette politique n'est probablement pas idoine pour un pays rentier comme l'Algérie. En effet, l'offre locale n'est ni efficace ni suffisamment disponible. Les plans de relance ont, pour l'essentiel, servi à l'importation massive de produits d'équipement et de consommation finale. Ils se sont également traduits par une asphyxie concomitante du secteur industriel. Ainsi, l'augmentation de la demande a principalement stimulé les importations massives de biens d'équipement et de consommation et non l'offre du secteur industriel local.

Notre analyse du commerce informel portera sur les deux segments (inférieur et supérieur) du commerce informel dans l'économie informelle, à travers le prisme de l'école de synthèse. Pour rappel, le premier segment (informel inférieur) est caractérisé par une entrée gratuite et des revenus le plus souvent faibles. Le second segment (informel supérieur) est caractérisé par une entrée limitée et des revenus élevés, issus de la fraude et de l'évasion fiscale. Nous décrivons dans un premier temps ces deux segments. Dans un second temps, nous mettons l'accent sur les interactions et les impacts réciproques entre le commerce informel et l'économie formelle.

3.1 Les commerçants ambulants et les importateurs : les deux parties de l'iceberg

Les commerçants ambulants représentent le segment visible du commerce informel. Leur territoire d'exercice est la rue. En n'évoquant que la Capitale, des trois-Horloges, à Bab El-Oued, au quartier populaire de Bachdjarah, en passant par les rues du centre-ville, le marché informel est en pleine expansion. Il représente la composante urbaine de cette économie qui ne respecte pas toutes les règles légales et administratives pour pouvoir être déclarée « formelle ». D'après l'enquête emplois 2010 de l'ONS, sur les 2.395.000 employeurs et indépendants non agricoles, 663.000 sont ambulants (27,68%). Ils exercent sur les trottoirs ou sur les marchés. Pour le cas des vendeurs de rue, le critère de « facilité d'accès à l'activité » n'est pas rempli de façon évidente, en raison des multiples barrières à l'entrée, notamment la nécessité d'appartenir à un réseau. Ainsi, celui qui veut occuper un morceau de trottoir pour vendre ses produits, se doit de négocier avec les vendeurs en place (un vendeur supplémentaire est un concurrent potentiel), être toléré par le voisinage et par la police. S'ajoutent à cela des conditions de travail souvent éprouvantes. Ils

Les cahiers du MECAS..... N° 12/ Juin 2016

doivent supporter un froid glacial, ou une chaleur accablante, en cumulant de longues heures de travail, sans contrat, sans garantie de respect du droit du travail et sans assurance sociale. On peut dans ce cas parler de prolétariat informel. De plus, la présence de ces vendeurs sur les lieux publics est problématique. En effet, elle est la source de beaucoup de nuisances (congestion des rues, pollution automobile générée, dégradations dues aux déchets engendrés par cette occupation, une certaine violence et insécurité, etc.).

Pour pouvoir occuper les trottoirs, ces marchands ont besoin de s'approvisionner en marchandises. Or, exception faite de la production agricole locale, la source principale de l'approvisionnement du commerce informel en Algérie c'est l'importation. Cette fonction est assurée par l'autre segment (invisible) du commerce informel : les importateurs qui sont les principaux intervenants du secteur du commerce extérieur, devenu incontournable dans le paysage économique du pays. Selon les chiffres du CNRC², ils représentent une part de 21.83% du commerce global par secteur d'activité. Leur nombre est de 42.254 en 2014 alors qu'il n'était que de 14.119 en 1999. Cette expansion significative pourrait trouver une explication dans la facture d'importation qui est passée de 9.174 Milliards de dollars US en 1999 à 58.33 Milliards en 2014. Une autre explication pourrait être avancée. Elle réside dans la singularité du commerce extérieur algérien qui permet aux importateurs de régler leurs factures d'importation avec des taux de change très avantageux par rapport à ceux du marché parallèle. Cette convertibilité partielle du dinar, maintenue depuis 1994 par la Banque d'Algérie, a en réalité créé des rentes pour les importateurs. En outre, cette situation a permis, à certains d'entre eux, de profiter des failles juridiques et de la faiblesse de l'administration fiscale, afin de pratiquer la fraude fiscale. C'est cette classe d'importateurs, pratiquant la fraude fiscale, qui forme l'informel supérieur. Ceux-ci œuvrent dans un territoire complètement réglementé. En effet, ces importateurs bénéficient d'un local et sont enregistrés auprès des services fiscaux (tout du moins lors du démarrage de leurs activités). Dans leur cas, ce sont leurs pratiques qui ne sont pas légales, puisqu'ils usent et abusent des lacunes d'une administration fiscale souvent dépassée, leur permettant d'inonder le marché de biens importés et qu'ils écoulent, le plus souvent, par des circuits de distribution qu'ils ont souvent eux-mêmes créés. Leurs transactions financières se font sans facturation.

3.2 Les liens réciproques entre le commerce informel et l'économie formelle en Algérie

Il est à noter que le secteur de l'importation a toujours eu une longueur d'avance sur le secteur de production national formel. En effet, il s'est retrouvé en 1994, date de l'ouverture de l'économie au commerce extérieur, devant un adversaire déjà fragile économiquement, et non préparé à subir ce type de concurrence. Malgré tous les plans de mise à niveau entrepris par plusieurs

² CNRC : Centre National des Registres du Commerce

Les cahiers du MECAS..... N° 12/ Juin 2016

gouvernements successifs dans le but d'assainir le secteur industriel privé et public, ce gap n'a pu être rattrapé. Chaque tentative de sursaut du secteur industriel est vite étouffée par des importateurs qui pratiquent une concurrence déloyale, agissant à des niveaux différents pour faire baisser les prix.

Afin de bien comprendre les interactions et les impacts réciproques entre le commerce informel et l'économie formelle, nous avons construit un tableau de synthèse (tableau 4) qui permet de faire le parallèle entre les deux segments du commerce informel. Le but est de déterminer leurs effets néfastes et de proposer des pistes éventuelles pour les combattre au mieux.

Tableau 4 : Tableau synoptique sur le commerce informel.

Informel inférieur	Informel supérieur
Les vendeurs informels pratiquent le commerce de rue (fixe ou ambulante).	Les importateurs, en apparence formels, ont des pratiques informelles.
Source principale de revenus à des fins de subsistance.	Source complémentaire de revenus à des fins d'enrichissement frauduleux.
L'argent gagné est dépensé dans l'économie locale.	Les transactions frauduleuses peuvent donner lieu à des fuites de capitaux vers l'étranger.
Source d'approvisionnement : les marchés de distribution formels ou informels.	Création de marchés de distribution propres, échappant au contrôle de l'État.
Ils vendent leurs marchandises aux consommateurs.	Ils vendent leurs marchandises aux commerçants formels ou informels (détaillants ou grossistes), tout en exigeant un paiement cash.
Non cotisants au système d'assurance.	Cotisants au système d'assurance.
Action légitime, existence illégale, pratiques illégales.	Action illégitime, existence légale, pratiques illégales.
Connaissance imparfaite des lois, volonté de les contourner.	Connaissance parfaite des lois, intention volontaire de les contourner (évasion fiscale).
Bureaucratie affligeante qui les conduit au commerce de rue.	Bureaucratie contournée par l'usage de la corruption pour soudoyer les douaniers, les banquiers, agents d'inspection des impôts, etc.

Suite tableau 4 : Tableau synoptique sur le commerce informel.

Informel inférieur	Informel supérieur
Visibilité parfaite, présence dans les rues.	Visibilité imparfaite, présence dans les milieux d'affaires influents.
Accroissement des fléaux sociaux.	Accroissement de l'injustice sociale.
La partie adverse : les commerçants formels.	La partie adverse : les entreprises productives locales.
Pratique anticoncurrentielle : la vente concomitante (vente des mêmes produits souvent moins chers que ceux pratiqués dans le commerce formel).	Pratique anticoncurrentielle : les procédures informelles d'importation, conduisant à des prix anormalement bas, que les entreprises productives locales ne peuvent supporter.

Source : Construit par les auteurs.

Ce tableau soulève plusieurs points importants. Tout d'abord, il y a une certaine dichotomie entre les deux segments en termes d'impact et de bénéfices pour ceux qui les composent. Pour les membres du segment inférieur, il s'agit d'une activité de subsistance. Pour les pouvoirs publics, il peut s'agir d'une soupape permettant d'avoir une certaine paix sociale. Toutefois, les résultats sont loin d'être assurés en matière de développement. On parle même de trappe à informalité. Si certains des effets nuisibles peuvent être solutionnés avec l'aide des forces de l'ordre, leurs racines (pauvreté, absence d'emploi dans le formel, etc.) sont plus difficiles à attaquer. Il s'agit de l'essence même des politiques de développement. Une formalisation graduelle est souhaitable. Elle pourrait prendre la forme d'une simplification de la création de microentreprises à travers notamment une baisse des charges sociales et la mise en place de lieux de vente (marchés, centres commerciaux). Les pouvoirs publics pourraient s'inspirer des expériences réussies en matière d'incitation à l'embauche à des niveaux de salaire relativement bas (aux alentours du salaire minimum) à travers des baisses drastiques des charges sociales.

Il apparaît ensuite que les préjudices occasionnés à l'économie nationale peuvent être relativement importants, selon que l'on soit dans le segment inférieur ou supérieur. Le préjudice le plus remarquable pour le segment inférieur réside dans la congestion des rues, le désagrément et le désordre causés aux commerçants formels et aux riverains. L'informel supérieur est la source, quant à lui, d'une concurrence déloyale faite aux entreprises formelles, les contraignant à la cessation d'activité. Ceci peut conduire à l'aggravation du chômage, et à la persistance de la forte dépendance de l'économie aux importations. Ce qui engendre en fin de compte un cercle vicieux duquel l'économie aura du mal à se sortir.

Par ailleurs, si les deux segments induisent une perte sèche pour l'État en matière de fiscalité, celle causée par le segment supérieur apparaît comme la plus importante. En effet, la sous-déclaration

Les cahiers du MECAS..... N° 12/ Juin 2016

des biens importés procure d'importantes marges aux importateurs et ce d'autant plus, comme vu ci-dessus, que ces derniers ont longtemps profité de taux de change particulièrement avantageux. En matière d'intervention des pouvoirs publics pour lutter contre le commerce informel, il apparaît plus efficace de contrôler un segment relativement bien défini et connu par les services de l'État et dont les importations passent par des circuits bien déterminés. Encore faudrait-il qu'il y ait une réelle volonté politique pour s'occuper de ce phénomène qui gangrène l'économie algérienne. Cela passe par un contrôle plus strict des importations afin non seulement de lutter contre les fausses déclarations sur les quantités importées, la qualité des produits, etc. Cela passe également par un réajustement des conditions d'importation afin de donner plus d'incitations aux entrepreneurs à produire localement. Il existe actuellement une fenêtre d'opportunité avec les baisses des recettes des hydrocarbures et la baisse concomitante des importations. Ceci est à rapprocher de la nécessaire diversification de l'économie algérienne, vieux serpent de mer que les pouvoirs publics sortent de temps à autre. Jusqu'à présent, les nombreux rapports et études réalisés, en matière de politique industrielle, sont restés lettre morte.

Il apparaît ensuite clairement l'absence d'un chaînon important dans l'économie algérienne : « le circuit de distribution ». Son absence favorise clairement l'expansion du segment supérieur du commerce informel. En effet, l'absence de marchés de gros, ou leur contournement (lorsqu'ils existent) par les importateurs, confèrent à ces derniers un pouvoir non négligeable dans le circuit de distribution. Ils peuvent alors établir leurs propres règles, prix, et moyens de paiement (obligatoirement en cash). L'État devrait œuvrer à restaurer ce chaînon manquant longtemps absent du circuit économique national, mais combien important pour la transparence des transactions. Ces nouvelles entités économiques seront plus à même d'imposer les mêmes règles du jeu à tous les protagonistes de ce segment de l'importation hautement rentable. En parallèle, une gestion moins opaque des transactions financières est nécessaire. Ceci passe par l'obligation de facturation. Ce qui pourrait combler, à terme et en moins en partie, le défaut de recouvrement fiscal de l'État. De même, cette mesure devrait limiter la concurrence déloyale que subit actuellement la production nationale, contrainte à un rôle excessivement marginal dans le paysage économique national. Là encore, la volonté politique est loin d'être claire comme le montre le récent refus du parlement algérien d'imposer le paiement par chèque à partir d'un certain montant.

Enfin, notons que pour réduire le poids de l'informel, les organismes internationaux préconisent, entre autres remèdes, l'amélioration du climat des affaires. Le but recherché est d'accélérer le processus de création d'entreprises productives et de faciliter leurs affaires. Il apparaît pourtant qu'en laissant perdurer les pratiques de l'informel supérieur, les améliorations dans le climat des affaires ne peuvent être efficaces. En effet, les entreprises productives courent, à terme, le risque de subir la concurrence déloyale des produits importés, et *in fine* la banqueroute.

Conclusion

Dans cet article, nous avons proposé une analyse de l'économie informelle à travers le prisme d'une approche théorique segmentée, et adaptative au type d'économie en vigueur, et selon le type de contraintes réglementaires imposées. Pour le cas de l'Algérie, notre analyse a conduit à ne retenir (des trois segments potentiellement existants) que les segments inférieur et supérieur de l'économie informelle. Nous avons appliqué cette segmentation au commerce informel afin de mettre en lumière l'incidence réciproque qu'a le commerce informel sur l'économie formelle. Il est apparu des différences notoires entre les deux segments tant en matière de bénéfices pour les acteurs qui les composent qu'en matière de nuisances à l'économie formelle.

Ainsi, le segment inférieur du commerce informel qui se trouve être la partie visible de l'iceberg, est, pour l'essentiel, préjudiciable du point de vue du désordre qu'il cause (congestion de l'espace public, insécurité, etc.). Bien que ce type de commerce soit socialement utile du fait qu'il emploie et fasse vivre des dizaines de milliers de familles, il n'en demeure pas moins qu'il est porteur de risques, tant sur le plan de la santé que de la sécurité des consommateurs. Cependant, des moyens subsistent pour rapatrier cette force de travail, vers des espaces réglementés et protégés. Ce passage vers la légalité devrait se faire graduellement à travers une volonté politique de créer des espaces de commerce légaux et une diminution des coûts de la formalisation (entre autres facilitation de la création de microentreprises, baisse importante des charges sociales). En plus de contribuer à l'amélioration de l'ordre social, ce type de politique pourrait également améliorer le bien-être de ces citoyens (bénéfice des systèmes d'assurance et de retraite). Toutefois, ce passage n'est pas automatique. Certaines habitudes sont difficiles à changer. La qualité des services publics offerts aux entreprises formelles pourrait achever de les convaincre d'opter pour la formalité. Notons que ces dernières années, des efforts louables sont constatés, de la part des autorités locales, afin de faire transiter ces commerçants vers la formalité. Le but recherché est de les maîtriser et les contenir, autant que possible, dans des espaces qui leur sont dédiés. Ce qui, à terme, a contribué à améliorer la propreté des espaces publics et le cadre de vie des citoyens. Toutefois, cet effort devrait être soutenu, et prolongé dans le temps, afin que ces effets soient pérennes.

L'autre segment du commerce informel, l'informel supérieur, est la partie immergée de l'iceberg. Il occasionne le plus de préjudice à l'économie (disparition d'entreprises formelles, licenciements, qualité insuffisante des produits, absence de garantie qualitative, risques sanitaires) et aux caisses de l'État (évasion fiscale). Notons que toute tentative d'assainissement de ce secteur, par le durcissement des conditions d'accès, dans le but de réduire le nombre d'importateurs, ne pourrait être une solution viable si elle n'était pas accompagnée de mesures de contrôle plus efficaces à tous les niveaux (impôts, banques autorisant les transferts de devises, douanes, répression des

Les cahiers du MECAS..... N° 12/ Juin 2016

fraudes, etc.). Cette dominance prononcée de l'informel supérieur sur les instances de contrôle, qui ne parviennent vraisemblablement pas à le maîtriser, est en partie due au différentiel important maintenu entre les taux de change officiel et informel, source d'importantes rentes pour les importateurs.

Pour des raisons évidentes, le passage du statut d'importateur à celui d'investisseur n'est pas souhaité par ceux-là même qui profitent de ces rentes. Il n'en reste pas moins que les agents économiques réagissent aux incitations. Et tant que celles-ci ne seront pas réajustées en faveur de l'investissement productif local, toute réforme sera vouée à l'échec.

Notons pour finir qu'il ne nous semble point souhaitable de remettre en cause l'ouverture à l'économie de marché prônée par l'Algérie, ni d'entraver le processus d'importation, mais plutôt de l'organiser au mieux à travers une réglementation et une politique publique idoines afin de créer, à terme, davantage d'incitations à la diversification de l'économie nationale. La réglementation devrait créer des ponts entre les services fiscaux, les banquiers qui autorisent les transactions de devises, et en bout de chaîne, les douaniers. Si l'un des maillons de cette chaîne baissait de vigilance, la fraude s'y établirait, et se répéterait tant que la faille ne serait pas débusquée. On comprend alors aisément que le contrôle rigoureux des importations s'avère être une tâche laborieuse, mais pas impossible. L'effort de contrôle demande certes plus d'ingéniosité, mais il pourrait s'avérer très fructueux, eu égard aux sommes colossales drainées par le segment de l'informel supérieur.

Références bibliographiques

- Adair, P. et Bellache Y. (2012), « Emploi et secteur informels en Algérie : déterminants, segmentation et mobilité de la main d'œuvre », *Région et Développement*, n° 35, p. 112-149.
- Barthelemy, P. (1998) « Le secteur urbain informel dans les pays en développement », *Revue Région et Développement*, Vol. 7, p. 1-47.
- BIT (2002), « Travail décent et économie informelle », Conférence internationale du Travail, 90^e Session, Rapport VI, Genève.
- Bouklia-Hassane, R. et Talahite F. (2008), « Marché du travail, régulation et croissance économique en Algérie », *Revue Tiers Monde*, n°194, p. 413-437.
- Bounoua, C. (1992), « Une lecture critique du secteur informel dans les pays du tiers monde », *Les Cahiers du CREAD*, n°30, p. 91-107.
- Bounoua, C. (1999), « Etat, illégalisation de l'économie et marché en Algérie », *Les Cahiers du CREAD*, n° 50, p. 25-46.
- Bulletin d'information statistique de la PME (2013), Ministère du Développement industriel et de la Promotion de l'Investissement, 1^{er} semestre, n° 23.
- Charmes, J et Remaoun M. (2014), *L'économie informelle en Algérie Estimations, tendances, politiques*, rapport du BIT.
- de Soto, H. (1989), *The Other Path: The Invisible Revolution in the Third World*, Harper et Row, New York, NY.

Les cahiers du MECAS..... N° 12/ Juin 2016

Fields, G. (1990), « La modélisation du marché du travail et le secteur informel urbain : la théorique et l'empirique », in Turnham, D., B. Salomé et A. Schwarz (dir. pub.), *Nouvelles approches du secteur informel*, Séminaires du Centre de développement, OCDE, Paris.

Fiess, N.M, Fugazza M. et Maloney W.F (2010), "Informal self-employment and macroeconomic fluctuations", *Journal of Development Economics*, Vol. 91, n°2, p. 211-226.

Fortin, B. (2002), « Les enjeux de l'économie souterraine », Cahier de Recherche n°02-07, CIRPEE.

Greffe, X (1982), « L'économie non officielle », *Problèmes économiques*, n°1771, Les éditions Saint-Martin.

Harris, J.R etTodaro M.P (1970), "Migration, Unemployment and Development: a Two-Sector Analysis", *American Economic Review*, Vol. 60, n°1, p. 126-142.

Hammouda, N.D et Musette M.S (2002), "L'emploi informel en Algérie », *Revue d'Economie et de Management*, Université de Tlemcen, n°1.

Hammouda, N.D (2006), « Secteur et emploi informels en Algérie : définitions, mesures et méthodes d'estimation », in *Informalisation des économies Maghrébines*, M.S. Musette et J. Charmes (Eds), CREAD, p. 69-102.

Hart, K. (1973), "Informal income opportunities and urban employment in Ghana", *The Journal of Modern African Studies*, Vol. 11, n°1, p. 61-89.

Henni, A. (1991), *Essai sur l'économie parallèle cas de l'Algérie*, ENAG Edition, Alger.

Hu, A. (2004), "Economic Growth and Employment Growth in China (1978-2001)", *Asian Economic Papers*, Vol. 3, n°2, p. 166-176.

Lewis, A. (1954), "Economic development with unlimited supplies of labour", *The Manchester School*, Vol. 22, n°2, p. 139-191.

Maloney, W.F (2004), "Informality revisited", *World development*, Vol. 32, n°7, p. 1159-1178.

Maloney, W.F (1998), "The structure of labor markets in developing countries: Time series evidence on competing views", Policy Research Working Paper 1940, Washington DC, World Bank.

Moser, C. (1978), "Informal Sector or Petty Commodity Production: Dualism or Dependence in Urban Development?", *World Development*, Vol. 6, n°9, p. 1041-1064.

Packard, T.G (2007), "Do workers in Chile choose informal employment? A dynamic analysis of sector choice", Policy Research Working Paper 4232, Washington DC, World Bank.

Portes, A., Castells M. et Benton L.A. (1989), *The informal economy studies in advanced and less developed countries*, Baltimore, MD, The Johns Hopkins University Press.

Ranis, G. et Stewart F. (1999), "V-Goods and the Role of the Urban Informal Sector in Development", *Economic Development and Cultural Change*, Vol. 47, n°2, p. 259-288.

Schneider, F. etEnste D.H (2000), "Shadow Economies: Size, Causes, and Consequences", *Journal of Economic Literature*, Vol. 38, n°1, p. 77-114.

Liste des tableaux

Tableau 1 : Part de l'emploi informel dans la population occupée 2009-2015.

Tableau 2 : Les composantes de l'emploi dans l'économie informelle non agricole en Algérie en 2011.

Tableau 3 : Valeur ajoutée de l'industrie en pourcentage du PIB.

Tableau 4 : Tableau synoptique sur le commerce informel.